

4 juillet 2024

## Espace Paul BOUCHET – LYON

### INAUGURATION

---

Propos de Robert Guillaumond  
Avocat honoraire, Docteur en droit

---

Monsieur le Président de la Métropole,  
Monsieur le Maire de Lyon,  
Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel,  
Madame le Procureur Général près la Cour d'Appel,  
Mesdames et Messieurs les hauts magistrats,  
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,  
Chers confrères, chers amis

Permettez-moi tout d'abord, au nom de cet Institut dont l'objet est de porter les valeurs qui ont fait de la vie de Paul Bouchet, une vie exceptionnelle, de remercier les personnes et institutions sans l'action desquelles l'évènement que nous célébrons aujourd'hui n'aurait pas eu lieu :

Monsieur le Président Bruno Cotte qui fut, avec P. Léna et Mireille Delmas-Marty, à l'origine des premières démarches.

Les personnalités qui s'associèrent à nos démarches ; en particulier Mme GRARD, au nom d'ATD Quart Monde, Mr le Procureur Général Viout, ainsi que les bâtonniers et anciens bâtonniers de Lyon et Paris.

La municipalité de Lyon, son maire et les propriétaires et animateurs du Musée du Cinéma et de la Miniature, qui nous fait l'honneur de nous recevoir.

Mesdames, Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui, dans un même mouvement, deux figures majeures de l'humanisme juridique.

Une figure magistrale, notre ami le Premier Président Pierre Truche.

Une figure flamboyante, notre ami le bâtonnier et Conseiller d'État Paul Bouchet.

Et je m'associe aux propos de Monsieur le Président Cotte qui, avec l'autorité que lui confèrent ses anciennes fonctions à la présidence de la Chambre Criminelle de la Cour de cassation, puis à la Cour Pénale Internationale, et aujourd'hui, à la présidence de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, a tenu à saluer ce que la complémentarité de nos amis Pierre Truche et Paul Bouchet, l'un magistrat, l'autre avocat, représente symboliquement pour l'œuvre de justice. En l'espèce, la recherche de la vérité et de la décision juste par le respect d'un facteur de civilisation qu'est le principe de contradiction, fondé sur le respect et l'écoute de l'autre.

Mesdames, Messieurs,

Paul Bouchet était un homme d'actions, et si possible d'actions collectives animées par les exigences d'une utopie qu'il alliait avec un sens aigu du réel, afin que l'action transfigure le réel et – disait-il – « de crever le plafond des idées reçues qui empêche d'atteindre les étoiles ».

Cet espace est le lieu de l'une de ses actions « **d'utopiste bâtisseur** », celle qui consista, il y a un peu plus de 40 ans, et comme vingt ans auparavant au Château de Goutelas, à faire d'un immeuble, alors squatté par les rats et les dealers, un joyau patrimonial et un centre de vie intellectuelle avec pour moteur essentiel l'énergie humaine collective (en l'espèce la participation de 70 à 80 avocats), transcendés par la volonté de faire œuvre commune.

L'œuvre architecturale, qui en résulta, est belle.

Mais l'œuvre intellectuelle et morale qui l'accompagna ne le fut pas moins ; pendant près de 10 ans cette Maison des Avocats fut le lieu de multiples colloques ayant pour objet la vaste et infinie question d'un droit et d'une justice plus juste, et rassemblant avocats, magistrats, universitaires, et citoyens dialoguant dans la perspective d'un monde plus juste et plus solidaire.

Cette œuvre, architecturale et intellectuelle n'est plus la Maison des Avocats. Mais, en y associant aux termes de cette cérémonie, le nom de Paul Bouchet, elle est et restera un symbole magistral.

Le symbole d'une œuvre commune, conçue un peu comme une folie, et qui fut, et, je l'espère, restera une leçon de l'alliance si particulière **d'exigence morale** et de sagesse dont Paul Bouchet fit preuve dans toutes ses actions.

Oui, car le moteur des utopies de Paul Bouchet était celui d'une fraternité fondée sur une éthique elle-même ancrée dans le principe d'une égale dignité de tous les êtres humains, sans exclusive ni exclusion, et sans distinction de naissance, genre, nationalité, statut social, ou religion.

De ce principe d'égale dignité, Paul Bouchet fit preuve dans tous les détours de sa vie.

A l'UNEF en 1947, définissant le statut de l'étudiant « jeune travailleur intellectuel » doté de droits et de devoirs.

A Goutelas, sa 1<sup>ère</sup> œuvre « d'utopiste bâtisseur » où, avec la seule énergie humaine d'une multiplicité de compagnons représentant toute la diversité sociale, il rénova un château Renaissance en ruine pour en faire un centre culturel consacré à l'humanisme juridique.

A la CNCDH où il fit prendre en considération les atteintes aux droits des plus pauvres comme des atteintes aux droits de l'homme.

A la présidence d'ATD Quart monde, où, en compagnie de Geneviève de Gaulle, il se fit législateur, notamment pour les 4 lois (de la loi de lutte contre les exclusions à la loi DALO), dont la première précise que la lutte contre les exclusions « est un impératif national fondé sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation ».

Exigence morale, fondée sur la fraternité humaine et l'égale dignité de tous les êtres humains. Mais une exigence empreinte de sagesse, non pour tempérer la radicalité de cette exigence, mais pour la faire admettre et la partager largement, le rendre consensuelle.

Cette leçon de sagesse, Paul Bouchet l'avait trouvée dans les leçons des débats tourmentés qui permirent aux principaux États d'un monde profondément divisé par la guerre de se mettre d'accord sur les principes essentiels de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948 et sur la suggestion de R. Cassin, de permettre à la Déclaration Universelle d'aller au-delà de la Déclaration française de 1789, en affirmant que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit » (et non seulement « en droit » comme le retient la Déclaration française).

Le philosophe Jacques Maritain, qui participa à ces débats, a donné la teneur de cette sagesse. Malgré les différences et les divergences, expliqua Jacques Maritain, on peut se mettre d'accord sur les choses essentielles. A la condition de ne pas s'attacher aux motivations des uns et des autres. Et de ne pas chercher à savoir quel est le sous-jacent de ces motivations.

Puisse, en ces temps compliqués cette leçon de l'alliance d'exigence morale et de sagesse être méditée au-delà de cet espace qui porte désormais le nom de Paul Bouchet.

Je vous remercie.

Robert Guillaumond